

SNTRS



**CNRS-INRIA
INSERM-IRD
INED-INRETS-
INRP**

En bref...

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33
Courrier électronique : snrscgt@vjf.cnrs.fr - - Site web : <http://snrscgt.vjf.cnrs.fr>

Numéro 294 du 30 mai 2012

COMMUNIQUE de PRESSE du SNTRS-CGT

Nouveau Ministre de la Recherche : Une évolution dans le discours mais avec quels moyens nouveaux pour la recherche publique ?

L'élection présidentielle s'est traduite par un changement politique avec l'arrivée de François Hollande à la Présidence de la République, la nomination d'un nouveau gouvernement et d'une nouvelle Ministre de la Recherche, Madame Fioraso.

Le SNTRS-CGT se félicite du départ de Nicolas Sarkozy qui a non seulement mis en œuvre à marche forcée des contre réformes qui ont déstabilisé en profondeur les organismes publics de recherches mais qui de plus a insulté l'ensemble de leurs personnels !

Le SNTRS-CGT se félicite de l'annonce de l'abrogation du décret Guéant sur les étudiants étrangers.

Les premières déclarations de la nouvelle Ministre, en particulier lors de sa venue au Conseil Scientifique du CNRS, montrent un réel changement d'attitude : le CNRS et les autres organismes de recherche verront leur rôle de « pilotage » dans la politique scientifique réaffirmé et les Unités Mixtes de Recherche (entre universités et organismes) seront remises dans leur place centrale. Elle annonce que les Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, prévues pour l'automne 2012, aboutiront à une « nouvelle loi cadre » qui remplacera la LRU. Elle annonce un « rééquilibrage des crédits » entre l'ANR et les crédits récurrents des laboratoires, comme une révision du rôle de l'AERES ainsi qu'une « simplification » des dispositifs visant à diminuer le temps perdu par les chercheurs à la « chasse aux crédits ». Ces engagements nécessitent d'être précisés et sont éloignés de notre revendication de suppression de ces agences.

Mais la Ministre a aussi indiqué qu'elle ne comptait pas remettre en cause le niveau actuel du Crédit Impôt Recherche (plus de 5 milliards d'euros soit presque deux fois le budget du CNRS salaires compris), alors que son efficacité est largement contestée. Si le gouvernement persiste à maintenir l'ampleur de cette niche fiscale, il ne se donnera pas les moyens budgétaires nécessaires pour empêcher l'asphyxie financière des organismes de recherche et des universités pour recréer les postes supprimés, assurer un plan de titularisation pour les nombreux précaires et revaloriser les carrières des personnels.

Le SNTRS-CGT demande des mesures immédiates spécifiques qui seraient un signal clair pour les personnels avant une révision de l'ensemble du dispositif de recherche :

- un collectif budgétaire pour transférer dans les EPST et les Universités des crédits affectés à l'ANR et au Crédit d'Impôt Recherche ;
- l'annulation des conventions Idex déjà signées ;
- une application positive de la récente loi de résorption de la précarité avant de mettre en place ultérieurement un plan pluriannuel d'élimination de l'emploi précaire.

Pour le SNTRS CGT, des débats avec l'ensemble des personnels de la recherche sont nécessaires afin que ceux-ci expriment leurs revendications. La mobilisation est nécessaire pour que les bonnes intentions affichées se traduisent bien dans les faits et pour redresser la situation catastrophique de la recherche française et de ses personnels.

Villejuif, le 30 mai 2012